



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation de prestations concernant les têtes de forage  
du golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 juillet 2021 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux visant à élaborer un plan de gestion des risques d'inondation dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 21 novembre 2023,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

- **Titulaire :** SARL AQUITAINE ENVIRONNEMENT – Lieu-dit « La Coume » à PARENTIS-EN-BORN (40160)
- **Nature des prestations confiées :** réalisation de nettoyage des têtes des 3 forages du golf de Moliets par brossage et jets sous pression avec compresseur
- **Montant HT :** 1 600,00 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **30 NOV. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON